

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

ref. : FR 2019 - 220

Bruay-sur-l'Escaut, le 3 juillet 2019

 Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 6 juin 2019, vous avez informé les parlementaires du Nord du projet de réorganisation du réseau des finances publiques dans le département, en mettant en exergue votre souhait de renforcer la présence des services publics dans les territoires.

Vous annoncez à grands renforts de communication que votre projet va se traduire « *par une présence de la DGFIP dans 94 communes, soit 18 de plus qu'actuellement, dont 11 de plus parmi les communes de moins de 3 500 habitants* ».

Si la carte du réseau 2022 peut paraître séduisante sur le papier, celle-ci masque une profonde restructuration qui bouleversera d'abord les usagers puis ce service public, ses missions et ses agents.

En effet, les démarches en ligne, par internet, seront plus nombreuses. Vous déshumanisez un service public important pour nos concitoyens. Ensuite, votre projet se traduit dans la vraie vie par la suppression de 64 trésoreries, de 9 des 15 services impôts entreprises (SIE), de 4 des 18 services des impôts aux particuliers (SIP), de l'ensemble des centres des impôts fonciers (CDIF) et des services de publicité foncière (SPF).

De même, seraient affectés par ces bouleversements les pôles de contrôle de revenus et patrimoine (PCRP), les pôles de contrôle expertise (PCE) et les brigades départementales de vérification (BDV). Au final, vous déshabillez nos communes et vous réduisez les capacités de contrôle fiscal de l'Etat. En la matière, il y aurait pourtant lieu de doter le pays des moyens de lutter résolument contre toutes formes de fraude ou d'optimisation fiscales.

Vous voulez mettre en place des « accueils de proximité ». Comment ? Avec qui ? Rien n'est dit sur les effectifs qui y seront affectés, sur les lieux de ces accueils, ni même sur les fréquences et horaires d'ouverture au public...

Il est à craindre que la plupart de ces « accueils de proximité » ne soient limités à une permanence mensuelle, à la demande ou sur rendez-vous.

.../...

.../...

Selon les premières informations communiquées au personnel des finances publiques, l'accueil des contribuables serait effectué, soit par des agents des services des impôts, soit par des agents municipaux !

Comment pouvez-vous demander à des Mairies qu'elles remplissent cette mission alors que leurs finances sont au plus bas et qu'il faut en plus respecter des règles de confidentialité et de respect du secret fiscal ?

Comme pour la SNCF, vous demanderez bientôt aux buralistes d'accueillir le public pour remplir les déclarations d'impôts !

Alors que nos concitoyens se voient incités, pour ne pas dire contraints, à utiliser les outils numériques, que le règlement des impôts, titres de recettes... en espèces est confié à des acteurs privés, que de profonds bouleversements interviennent dans notre système fiscal, la pérennité de ces accueils apparaît plus qu'incertaine.

Toute réorganisation d'un service public devrait pourtant veiller à respecter la facilité d'accès du public, son orientation et son accompagnement. Comme l'a rappelé le Défenseur des droits, l'outil informatique ne peut être qu'un complément et non un substitut à la disparition progressive de la présence physique des administrations sur les territoires.

Sur le plan de la comptabilité des collectivités territoriales, votre projet prévoit aussi de réduire fortement la gestion du service public local : elle sera assurée par 8 services de gestion comptable (SGC) en lieu et place des 64 trésoreries actuelles. Est également envisagée la création de 18 conseillers des collectivités au niveau des EPCI. Mais quid de la répartition des fonctions entre comptable du SCG et conseiller ?

C'est à partir de ces considérations que je vous appelle solennellement à revoir le projet de réorganisation du réseau des finances publiques, laquelle doit nécessairement être concertée avec les élus locaux et l'ensemble des agents, quel que soit leur grade, qui disposent d'une vision incontournable des besoins des usagers et des territoires.

Votre projet se résume en fait à faire des économies en vous débarrassant de bâtiments et en transférant une partie du contrôle fiscal aux communes ! Bonjour les dégâts !

En vous remerciant pour les suites réservées à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

M. Grdiob-h

Fabien ROUSSEL
Député du Nord